

L'ENTENTE DES CANAUX DU CENTRE FRANCE

Secrétariat : 2 route de Bourges, 18500 Sainte thorette

Contact : contact@canauxducentre.org

Historique :

En 2006, huit associations s'unissent pour créer :

« L'ENTENTE DES CANAUX DU CENTRE-FRANCE »

Canal du Nivernais

Canal de Bourgogne

Canal du Centre

Canal de Berry

Canal d'Orléans

Canal latéral à la Loire

Canal de Briare

Cher Canalisé,

Voici 8 voies d'eau qui ont décidé de mutualiser leurs moyens et leurs expériences par le regroupement de leurs associations respectives au sein de l'Entente des Canaux du Centre France.

L'enjeu est de taille car nous retrouvons dans cette organisation des canaux navigués, des canaux aliénés (Berry), des canaux décentralisés (Berry, Orléans), des canaux gérés par VNF. La diversité faisant la richesse, l'Entente milite aux côtés de tous pour la reconnaissance et la prise en compte de chacun dans leur spécificité avec deux « idées forces » :

Des canaux navigués dans un espace partagé :

(Pêche, Randonnées, Cyclo-tourisme, Pédestre, Equitation, Promenade, ...)

La complémentarité de la navigation avec d'autres activités comme le vélo, la randonnée pédestre justifiera l'intérêt des pouvoirs publics et engendrera des efforts en matière d'investissement et de valorisation.

A titre d'exemple, la création de la véloroute « Canal du Nivernais » a permis une réappropriation aussi importante qu'inespérée de la voie d'eau, ce que n'avaient pas imaginé les opposants systématiques à ce nouvel axe de circulation.

Nos canaux, par leur intégration dans le paysage, sont devenus quotidiens, si bien qu'on ne leur prête plus attention et que l'on oublie leur artificialité, d'où la nécessité d'adhérer à des associations de défense mais aussi de développement

Nous ne sommes pas des passéistes ni des nostalgiques.

Les canaux sont fragiles, susceptibles d'être abandonnés (Berry, Orléans), de ne pas être entretenus de manière constante (Roanne à Digoin), d'être

sous alimentés en eau (Bourgogne, Centre) ou d'être soumis à une volonté de destruction des barrages qui permettent la navigabilité (Cher Canalisé) au nom de la continuité écologique des cours d'eau.

Le regroupement des forces vives au service des canaux est donc de plus en plus nécessaire, les pouvoirs publics et les collectivités, faute de moyens financiers, sont confrontés à des choix qui, on le constate, se font souvent au détriment du patrimoine (vente de biens, décentralisation) et du milieu rural.

Paradoxalement, ces voies d'eau constituent des axes de développement économique. Nombre de commerces réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaire avec les plaisanciers; le personnel affecté à la voie d'eau consomme et vit à proximité de celle-ci et les nouveaux pratiquants comme les cyclistes ont besoin de services : pédaler dans un désert n'a que peu d'intérêt.

Voici donc une expertise que nos associations peuvent apporter aux collectivités; de plus, la richesse des expériences des huit voies d'eau de l'Entente peut enrichir le débat et éviter des erreurs d'aménagement et d'investissement quelquefois lourdes de conséquences. En dehors de cet aspect technique, l'Entente, à travers ses actions, anime les territoires en organisant et en participant à des fêtes, rencontres, conférences comme « De Biefs en Écluses », « La Caravane de Loire », la fête de la réouverture à la navigation ou la Fête du Nautisme.

Le but de l'Entente est la reconnaissance d'un intérêt général pour un canal navigué dans un espace partagé, constitué par les voies d'eau.

La mutualisation des forces de chacun permet :

- D'échanger des expériences
- D'affirmer une solidarité pour la sauvegarde du patrimoine fluvial et de son environnement
- De constituer une force de proposition
- De renfoncer la communication et la promotion des voies d'eau
- De réaliser des études et toutes autres actions collectives.
- ...

A titre d'exemple, l'Entente :

- * Harmonise le calendrier des fêtes et manifestations autour des canaux
- * Encourage les jumelages avec des canaux étrangers
- * Organise des journées thématiques
- * Assure la revue de presse sur l'ensemble du territoire couvert par nos associations
- * Assure le suivi des dossiers transversaux
- * Initialise et cultive les rapprochements avec d'autres organismes : DBA, Comcom,

Chacune des huit associations garde, bien sûr, sa spécificité et ses prérogatives, mais peut revendiquer sa participation à l'Entente.

canaux dits « secondaires »; Pourtant ces derniers s'avèrent souvent essentiels pour alimenter les gros vaisseaux sur les grands axes au moyen des péniches type « Freycinet ».

L'agriculture : De nombreux agriculteurs dépendent de la voie d'eau pour l'irrigation.

Le patrimoine : Le réseau français de voies d'eau constitue un patrimoine inestimable, monument à l'importance du fret fluvial, à l'ingénierie hydraulique et à la construction navale en France. Les canaux menacés font partie intégrante de l'héritage local et national.

Les conclusions :

L'abandon des canaux va à contre-courant des tendances actuelles et du progrès. Dans un proche avenir, les pressions environnementales donneront lieu aux taxes carbone qui inciteront fortement à la réduction des transports routiers, et probablement aux subventions nouvelles à la voie d'eau, même au gabarit Freycinet (Cf. UE : Projet Marco Polo par exemple). Les voies d'eau deviennent une alternative de plus en plus viable. Convenablement entretenues, elles peuvent potentiellement assumer le transport de milliers de tonnes de fret provenant des routes.

De toute façon, l'usage des voies d'eau pour la plaisance continuera à s'étendre, comme il l'a fait au cours des 20 années passées. La navigation de plaisance intérieure est désormais un secteur économique de poids dans de nombreux pays, tels le Royaume-Uni. Les pays de l'Est se hâtent de développer leurs voies d'eau pour le loisir et le tourisme. Les activités de loisir en plein air sont une composante essentielle d'une bonne qualité de vie équilibrée – un objectif-clé pour tout gouvernement et ses citoyens.

La région Bourgogne estime que le fluvial et les activités dérivées représentent un poids économique de plus de 50 M€ par an.

Le tourisme fluvial revêt des réalités différentes et se décline en plusieurs activités, si bien qu'en France la tradition veut une définition large du tourisme fluvial :

Promenades courtes de une à quelques heures, voire pour la journée,

Croisières fluviales de plusieurs jours à bord de bateaux-hôtels (paquebots fluviaux ou péniches-hôtels),

Location de coques de plaisance généralement pour un week-end ou une semaine, pour 3 à 12 personnes,

Plaisance fluviale privée, se pratiquant soit à bord de bateaux habitables, soit à bord de petites unités de promenade,

Nautisme de proximité (canotage, pêche en barque, canoë-kayak, aviron,...),

Activités pratiquées le long de la voie d'eau (randonnées, visites d'ouvrages ou de musées,...).

Aujourd'hui :

L'Entente a connu des fluctuations. Des associations nous ont rejoint, d'autres ont disparu, faute de moyens, humains ou financiers. Notre investissement doit être renforcé pour faire face à ces défections. En 13 ans, les présidents se sont succédés aux commandes de notre association, tous motivés, parfois trop.

Aujourd'hui l'Entente c'est 7 associations d'environ 2000 membres sur 3 nouvelles régions et 14 départements qui couvrent un territoire Centre, Bourgogne-Franche Comté avec environ 1200 kms de rivières et de canaux.

Depuis 3 ans, L'Entente évolue et s'adapte au monde d'aujourd'hui. Relance de notre signalétique, rajeunissement du site internet et 2 manifestations majeures que sont l'ouverture de la saison fluviale et les journées du patrimoine.

Nos missions de sensibilisations n'en sont pas moins oubliées, grâce à l'activité de nos adhérents que nous soutenons avec force et accompagnement.

Les moyens nous font défaut, ils seront la priorité 2020, avec 2 axes majeurs, la sensibilisation à la ressource en eau et le patrimoine fluvial, notamment les ouvrages hydrauliques.

Bureau :

L'Entente fonctionne grâce à un bureau dynamique, et ces membres en sont remerciés, soutenu par un conseil d'administration qui oriente l'action de l'Entente.

Président : D.OURSEAU
Vice-président : D.MASS
Vice-président : M.BOURGUIN
Vice-président : A.BARRE
Secrétaire : M.THONNIET
Trésorier : G.BLANCHET
Webmaster : J.BOURGUEREAU

Adhérents :

- L'ARECABE, Association pour la réouverture du canal de Berry
- L'ACB, Autour du canal de Bourgogne
- LE FCB, Fluvial club de Briare
- LES ACN, Amis du canal du Nivernais
- L'ANCO, Association pour la valorisation du patrimoine, du tourisme et de la Navigation sur le Canal d'Orléans
- L'ANPEI, Association nationale des plaisanciers en eaux intérieures.

- LA VALLEE DU CHER, Association pour la defense et le développement touristique de la vallée du Cher et des territoires limitrophes.